

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du JEUDI 23 JUIN 2022 à 18h00

Date de convocation : 15 JUIN 2022

Délibération
N°C2022_140

Membres en exercice :	77
Votants :	70
Suffrages exprimés :	70
Pour :	70
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : RIO Jean-Louis

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BESSE Jean-Baptiste ; BORSNAK Philippe ; BOUSQUET Didier ; CALMON Julien ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FAGES Gilles ; FAURE Lydie ; GERMA Alain ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PENET Yves ; PY Michel ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : MALQUIER Bertrand ; RIO Jean-Louis

EXCUSES : ALDEBERT Didier ; BASTIE Yves ; BOUTIE Catherine ; CASTAN Luc ; DARAUD Jean-François ; IBANES Alexandra ; PECH Olivier

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : RIO Jean-Louis (délibérations N°C2022_150 et N°C2022_151) ; ABED Yamina (délibérations N°C2022_150 et N°C2022_151)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BREHON Bruno ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; LAPALU Christian ; MARTIN Henri ; PARRA Eric ; PINET Marie-Christine ; RAPINAT Evelyne ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VICO Alain ; VITASSE Florence

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (jusqu'à la délibération C2022_149 et après la délibération C2022_152) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération C2022_127)

Nomenclature Etat : Domaine et patrimoine - Aliénations

OBJET : AMENAGEMENT ECONOMIQUE – Zone Artisanale d'Armissan La Peyrelade – Vente du lot 20

Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », le Grand Narbonne aménage, entretient et commercialise les zones d'activités du territoire.

Les travaux d'aménagement de la Zone Artisanale d'Armissan sont à présent terminés et la commercialisation est en cours.

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération a été contacté par des porteurs de projets souhaitant s'implanter sur la zone d'activités la Peyrelade à Armissan.

N°C2022_140

Madame Aurélie SARRAN HUE souhaite acquérir le lot n°20 afin d'installer sa société TRAVAUX ELEC, spécialisée dans l'électricité générale et les énergies renouvelables pour développer son activité en construisant des locaux adaptés.

Cette candidature a été analysée par les élus et a reçu un avis favorable en date du 30 mai 2022.

Cette attribution est conditionnée par la signature d'un compromis de vente dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception du courrier d'attribution. Passé ce délai, le Grand Narbonne en appréciera les raisons et se réservera le droit d'annuler la présente délibération.

Vu l'évaluation de France Domaine N°2015-014V0623 du 23 Octobre 2015, qui estime la valeur des terrains à 45 € HT et 55 € HT le m² en fonction de leur situation,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'accepter la vente du lot suivant dont les emprises sont précisées sur le plan annexé

Nom de l'acquéreur	Activité	Lot	Superficie en m ²	Prix au m ² (HT)
Aurélie SARRAN HUE représentant de la société TRAVAUX ELEC	Electricité générale et les énergies renouvelables	20	1158	45€

- D'inscrire la recette au budget Zones d'Activités,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment l'acte authentique à intervenir.

Pièce jointe à la délibération :

Plan de la zone artisanale La Peyrelade à Armissan

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 6/7/2022
et de sa publication
le : |PUB|**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

